|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | A/HRC/34/L.46 |
| _unlogo | **Assemblée générale** | Distr. limitée21 mars 2017FrançaisOriginal : anglais |

**Conseil des droits de l’homme**

**Trente-quatrième session**

27 février-24 mars 2017

Point 3 de l’ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l’homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

 Afrique du Sud[[1]](#footnote-2)\* : amendement au projet de résolution A/HRC/34/L.5

34/… Mandat du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l’homme

Le neuvième alinéa du préambule *devrait se lire comme suit*:

*Soulignant* que le respect et le soutien manifestés pour les activités des défenseurs des droits de l’homme, y compris les femmes qui défendent ces droits et les défenseurs des droits de l’homme engagés dans les domaines de l’environnement, de la responsabilisation des entreprises, des questions autochtones, de l’enfance, de la lutte contre le racisme et contre les assassinats à caractère raciste ainsi que des droits culturels, sont déterminants pour la jouissance globale des droits de l’homme,

1. \* État non membre du Conseil des droits de l’homme. [↑](#footnote-ref-2)